



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE
— AXE DIVERSIFICATION —

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Juillet 2010

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

Sommaire

2010-266 - Air / Contrôle des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles.....	5
2010-267 - Air / Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne.....	5
2010-268 - Automobile / Analyse de risque des défauts constatés au cours des contrôles techniques routiers des véhicules utilitaires.....	5
2010-269 - Automobile / Appréciation des défauts constatés lors du contrôle technique automobile .	5
2010-270 - Automobile / Avertisseurs sonores et des automobiles.....	6
2010-271 - Automobile / Commandes manuelles, des témoins et des indicateurs.....	6
2010-272 - Automobile / Contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques.....	6
2010-273 - Automobile / Contrôle technique routier des véhicules utilitaires.....	6
2010-274 - Automobile / Dispositifs contre l'encastrement à l'avant.....	6
2010-275 - Automobile / Dispositifs de dégivrage et de désembuage du pare-brise de certains véhicules à moteur.....	7
2010-276 - Automobile / Feux de brouillard avant.....	7
2010-277 - Automobile / Feux indicateurs de direction.....	7
2010-278 - Automobile / Matériaux utilisés dans l'aménagement intérieur.....	7
2010-279 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles.....	7
2010-280 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles.....	7
2010-281 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles.....	8
2010-282 - Automobile / Projecteurs scellés halogènes pour véhicules à moteur.....	8
2010-283 - Automobile / Rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs.....	8
2010-284 - Automobile / Systèmes de vision indirecte.....	8
2010-285 - Déchets / D3E professionnels du bâtiment : une filière à compter du 1er juillet 2010.....	8
2010-286 - Déchets / Registre des piles et accumulateurs.....	9
2010-287 - Eco-conception / 14 nouvelles fiches de produits éco-conçus.....	9
2010-288 - Energie / Contrôle des systèmes de froid supérieur à 12 kw - critères de certification des inspecteurs périodiques.....	9

2010-289 - Energie / Géothermie : nouvelles conditions d'achat de l'électricité	9
2010-290 - Energie / Perdez vos kilowatts superflus !	9
2010-291 - Energie / Présentation de la réglementation thermique « Grenelle Environnement 2012 » (RT 2012)	10
2010-292 - Energie / Tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque prévus par l'arrêté du 12 janvier 2010 et procédures d'instruction des dossiers	10
2010-293 - ICPE / Adaptation du règlement CLP	11
2010-294 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC	11
2010-295 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC	11
2010-296 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC	11
2010-297 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC	11
2010-298 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC	12
2010-299 - ICPE / Emissions industrielles - accord sur la directive IPPC	12
2010-300 - ICPE / Modification de la nomenclature	12
2010-301 - ICPE / Notion de modifications substantielles	12
2010-302 - ICPE - Seveso / Une nouvelle circulaire de synthèse applicable	12
2010-303 - Produits chimiques / Règlement CLP : un forum pour répondre à vos questions	13
2010-304 - Sécurité / Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes	13
2010-305 - Sécurité / ERP / IGH	13
2010-306 - Sécurité / Les risques biologiques sur les lieux de travail : nouvelle brochure d'information	13
2010-307 - Sécurité / REACH : liste actualisée des substances candidates à l'autorisation	14
2010-308 - Sécurité / Risques d'accidents du travail et maladies professionnelles	14
2010-309 - Sécurité / Risques majeurs	14
2010-310 - Sécurité / Sécurité des ascenseurs - nouvelles règles de conception	15
2010-311 - Thèmes multiples / Etat Généraux de l'industrie : lancement du Prêt Vert	15
2010-312 - Thèmes multiples / Loi Grenelle 2	15
2010-313 - Thèmes multiples / Natura 2000	15
2010-314 - Thèmes multiples / Natura 2000	16

2010-315 - Thèmes multiples / Nouveaux pictogrammes de danger : commencez dès à présent à sensibiliser votre personnel	16
2010-316 - Thèmes multiples / Prix Entreprises et Environnement.....	16
2010-317 - Thèmes multiples / Publication de la loi Grenelle 2	16
2010-318 - Thèmes multiples / Relevé analytique des textes en HS paru au mois de juin 2010 :	17
2010-319 - Thèmes multiples / Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	17
2010-320 - informations / Plan santé au travail : lancement officiel du second plan pour la période 2010 – 2014	17
2010-321 - informations / Une nouvelle approche pour la qualification et la quantification des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) dans l'atmosphère des lieux de travail	17

2010-266 - Air / Contrôle des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles

Arrêté du 16 avril 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts et les critères d'accréditation des organismes de certification (rectificatif)

Remplacement de l'annexe I relative aux exigences complémentaires à la norme NF EN ISO/CEI 17024 à satisfaire par l'organisme de certification

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00002245326&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-267 - Air / Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne

Décision de la Commission du 9 juillet 2010 relative à la quantité de quotas à délivrer pour l'ensemble de la Communauté pour 2013 dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne

Pour 2013, la quantité totale de quotas pour l'ensemble de la Communauté, visée à l'article 9 de la directive 2003/87/CE, s'élève à 1 926 876 368. La quantité totale de quotas à délivrer à partir de 2013 doit diminuer chaque année d'un facteur linéaire égal à 1,74 %, soit de 35 374 181 quotas.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:175:0036:0037:FR:PDF>

2010-268 - Automobile / Analyse de risque des défauts constatés au cours des contrôles techniques routiers des véhicules utilitaires

Recommandation de la Commission du 5 juillet 2010 concernant l'analyse de risque des défauts constatés au cours des contrôles techniques routiers (des véhicules utilitaires) conformément à la directive 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 2000/30/CE, le présent document établit la liste des consignes que les États membres sont invités à respecter lors de l'évaluation des défauts (compris à la fois comme anomalies techniques et autres non-conformités) décelés lors du contrôle technique routier des véhicules.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:173:0097:0105:FR:PDF>

2010-269 - Automobile / Appréciation des défauts constatés lors du contrôle technique automobile

Recommandation de la Commission du 5 juillet 2010 sur l'appréciation des défauts constatés lors du contrôle technique automobile conformément à la directive 2009/40/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 2009/40/CE, la présente recommandation énumère les systèmes et composants de véhicules à contrôler et expose les lignes directrices qu'il est recommandé aux États membres d'appliquer lors du contrôle technique pour déterminer si l'état du véhicule est acceptable.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:173:0074:0096:FR:PDF>

2010-270 - Automobile / Avertisseurs sonores et des automobiles

Règlement no 28 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des avertisseurs sonores et des automobiles en ce qui concerne leur signalisation sonore

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:185:0001:0014:FR:PDF>

2010-271 - Automobile / Commandes manuelles, des témoins et des indicateurs

Règlement no 121 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0290:0303:FR:PDF>

2010-272 - Automobile / Contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques

Directive 2010/48/UE de la Commission du 5 juillet 2010 adaptant au progrès technique la directive 2009/40/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques

L'annexe II "Points de contrôle obligatoires" de la directive 2009/40/CE est modifiée conformément à l'annexe de la présente directive.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:173:0047:0072:FR:PDF>

2010-273 - Automobile / Contrôle technique routier des véhicules utilitaires

Directive 2010/47/UE de la Commission du 5 juillet 2010 portant adaptation au progrès technique de la directive 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté

Les annexes I "Modèle de rapport de contrôle technique " l'annexe II "Exigences de contrôle et nuisances" de la directive 2000/30/CE sont modifiées conformément à l'annexe de la présente directive.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:173:0033:0046:FR:PDF>

2010-274 - Automobile / Dispositifs contre l'encastrement à l'avant

Règlement no 93 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation: I. des dispositifs contre l'encastrement à l'avant — II. de véhicules en ce qui concerne le montage d'un dispositif contre l'encastrement à l'avant d'un type homologué — III. de véhicules en ce qui concerne leur protection contre l'encastrement à l'avant

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:185:0056:0073:FR:PDF>

2010-275 - Automobile / Dispositifs de dégivrage et de désembuage du pare-brise de certains véhicules à moteur

Règlement (UE) no 672/2010 de la Commission du 27 juillet 2010 concernant les exigences pour la réception des dispositifs de dégivrage et de désembuage du pare-brise de certains véhicules à moteur et mettant en œuvre le règlement (CE) no 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:196:0005:0020:FR:PDF>

2010-276 - Automobile / Feux de brouillard avant

Règlement no 19 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) – Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux de brouillard avant pour véhicules à moteur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0113:0169:FR:PDF>

2010-277 - Automobile / Feux indicateurs de direction

Règlement no 6 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) – Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux indicateurs de direction pour véhicules à moteur et leurs remorques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0040:0070:FR:PDF>

2010-278 - Automobile / Matériaux utilisés dans l'aménagement intérieur

Règlement no 118 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) – Prescriptions uniformes relatives au comportement au feu des matériaux utilisés dans l'aménagement intérieur de certaines catégories de véhicules à moteur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0263:0289:FR:PDF>

2010-279 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles

Règlement no 1 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) – Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau-croisement asymétrique et/ou un faisceau-route et équipés de lampes à incandescence des catégories R2 et/ou HS1

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0001:0039:FR:PDF>

2010-280 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles

Règlement no 20 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) – Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau-croisement asymétrique et/ou un faisceau-route et équipés de lampes halogènes à incandescence (lampes H4)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0170:0210:FR:PDF>

2010-281 - Automobile / Projecteurs pour véhicules automobiles

Règlement no 8 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau-croisement asymétrique et/ou un faisceau-route et équipes de lampes à incandescence halogènes (H1, H2, H3, HB3, HB4, H7, H8, H9, HIR1, HIR2 et/ou H11)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0071:0112:FR:PDF>

2010-282 - Automobile / Projecteurs scellés halogènes pour véhicules à moteur

Règlement no 31 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs scellés halogènes pour véhicules à moteur émettant un faisceau de croisement asymétrique européen ou un faisceau de route, ou les deux à la fois

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:185:0015:0055:FR:PDF>

2010-283 - Automobile / Rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs

Circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'Etat exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs

L'effort de rationalisation du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs, engagé en 2004, doit être poursuivi et renforcé par la mise en œuvre des mesures suivantes : réduction du parc de véhicules anciens, mutualisation des achats, respect des normes

de rejet de CO₂, généralisation de l'externalisation de la gestion des flottes ministérielles, mutualisation du parc automobile et encadrement de l'utilisation de véhicules administratifs à des fins personnelles. La création d'une mission d'appui interministérielle doit faciliter la mise en œuvre de ces mesures, et chaque ministère doit préparer un plan de gestion détaillé de son parc automobile.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022450930&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-284 - Automobile / Systèmes de vision indirecte

Règlement no 46 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes de vision indirecte, et des véhicules à moteur en ce qui concerne le montage de ces systèmes

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:177:0211:0262:FR:PDF>

2010-285 - Déchets / D3E professionnels du bâtiment : une filière à compter du 1er juillet 2010

A partir du 1er juillet 2010, les déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels du bâtiment pourront être recyclés. Le lancement de la nouvelle filière mutualisée, confiée à l'éco-organisme Recylum, a été annoncé lors d'une conférence le 9 juin.

<http://www.recylum.com/ESPACE-DEEE-PRO/DEEEPro-Presentation-Filiere.html>

2010-286 - Déchets / Registre des piles et accumulateurs

Depuis le 1er mai 2010, les producteurs (metteurs sur le marché) de piles et accumulateurs doivent s'enregistrer au Registre national des producteurs et déclarer leurs quantités mises sur le marché, collectés et traitées en 2009. Cette déclaration doit être réalisée avant le 31 août 2010 conformément à l'arrêté du 18 novembre 2010.

Sont concernés par cette déclaration toute personne qui à titre professionnel :

Fabrique des piles ou accumulateurs et les vend sous sa marque en France ;

Importe (importe d'un pays hors UE) ou introduit (importe d'un pays de l'UE) des piles ou accumulateurs, y compris ceux qui sont intégrés dans les équipements électriques et électroniques ou des véhicules ;

Distribue sous sa marque des piles ou accumulateurs, y compris ceux qui sont intégrés dans les équipements électriques et électronique ou des véhicules ;

Vend depuis l'étranger des piles et accumulateurs à des particuliers ;

Tous les types de piles et accumulateurs sont concernés (portables, automobiles et industrielles), quelque soit la quantité mise sur le marché.

<http://www.registres.ademe.fr>

2010-287 - Eco-conception / 14 nouvelles fiches de produits éco-conçus

Le site du Pôle Eco-conception et Management du Cycle de Vie s'est enrichi de 14 nouvelles fiches de produits éco-conçus, portant la totalité à 18 produits divers et variés (maison en bois, mobilier, luminaire, électroménager, équipements de maison, jeu, bagagerie...)

Fiches disponibles dans la partie "Les précurseurs"

<http://www.eco-conception.fr/>

2010-288 - Energie / Contrôle des systèmes de froid supérieur à 12 kw - critères de certification des inspecteurs périodiques

Arrêté du 16 avril 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts et les critères d'accréditation des organismes de certification (rectificatif)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022455326&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-289 - Energie / Géothermie : nouvelles conditions d'achat de l'électricité

Arrêté du 23 juillet 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie des nappes aquifères ou des roches souterraines telles que visées au 6° de l'article 2 du Décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

Les tarifs d'achat pour 2010 sont revus à la hausse par rapport à ceux fixés par l'arrêté du 10 juillet 2006.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022511606&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-290 - Energie / Perdez vos kilowatts superflus !

Vous pouvez consulter les présentations en utilisant le lien suivant :

Dans le cadre de l'action régionale "Perdez vos kilowatts superflus", les Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche et ses partenaires financiers (Ademe Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté, DIRECCTE

Franche-Comté, l'Etat, l'Union Européenne et les partenaires d'ELAN 2010) ont organisé une réunion d'information sur les sources d'économies d'énergie possibles sur l'éclairage et les installations d'air comprimé.

http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil/article/reunion-dinformation-perdez-vos-kilowatts-superflus.html?no_cache=1&contenu=ActuSin gleCat

2010-291 - Energie / Présentation de la réglementation thermique « Grenelle Environnement 2012 » (RT 2012)

Réglementation thermique « Grenelle Environnement 2012 » :

Ce nouveau dispositif, plus simple et plus lisible que la RT 2005, se veut une réglementation par objectifs dont la mesure phare est la généralisation des bâtiments basse consommation. Elle comporte trois exigences de résultats relatifs à une performance globale : une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : le besoin bioclimatique ou « Bbiomax ». Elle définit une limitation simultanée du besoin en énergie pour les composantes liées à la conception du bâti (chauffage, refroidissement et éclairage). Cet indicateur, unique en Europe, rend compte de la qualité de la conception et de l'isolation du bâtiment et valorise la conception bioclimatique (accès à l'éclairage naturel, surfaces vitrées orientées au Sud...) et l'isolation performante ; une exigence de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire : le « Cmax ». Celui-ci est de 50 kWh/m²/an d'énergie primaire, modulé selon la localisation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre. Cette exigence porte sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires (pompes et ventilateurs) ; une exigence de confort d'été dans les bâtiments non climatisés. La température la plus chaude atteinte au cours d'une séquence de 5 jours très chauds d'été ne doit pas excéder un certain seuil. Elle fixe également quelques exigences de moyens tels que le traitement de l'étanchéité de l'air, une

surface minimale de baies vitrées, le développement d'équipements d'énergie renouvelable, l'affichage des consommations... La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de réaliser une économie sur 20 ans de 5 000 € pour un immeuble collectif à 15 000 € pour une maison individuelle. La publication des textes réglementaires est prévue en novembre prochain. La RT 2012 devra être appliquée dès le 1er juillet 2011 au secteur tertiaire et en 2013 dans l'ensemble des bâtiments neufs résidentiels.

<http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actions-du-plan/121-comprendre-la-reglementation-thermique-2012>

2010-292 - Energie / Tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque prévus par l'arrêté du 12 janvier 2010 et procédures d'instruction des dossiers

Circulaire du 1er juillet 2010 relative aux tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque prévus par l'arrêté du 12 janvier 2010 et aux procédures d'instruction des dossiers

Cette circulaire détaille les conditions tarifaires applicables à compter du 15 janvier 2010 pour les installations utilisant l'énergie radiative du soleil souhaitant bénéficier de l'obligation d'achat définie par la loi 2000-108 du 10 février 2000. Elle précise aussi les modifications à apporter lors de l'instruction des certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat.

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/07/cir_31400.pdf

2010-293 - ICPE / Adaptation du règlement CLP

Arrêté du 1er juin 2010 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ainsi que les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n°s 1433, 2330, 2351, 2360, 2415, 2450, 2564, 2661, 2685, 2930, 2940, 1140, 1150, 1158, 1212, 1612, 2530, 2531, 2570, 2711

Les phrases de risques mentionnées dans différents arrêté ministériels sont modifiées pour tenir compte du nouvel étiquetage des substances et mélanges dangereux introduites par le règlement CLP.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022423424&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-294 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC

Arrêté du 1er juillet 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à ASFONECO pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par la rubrique de la nomenclature suivante : 1435.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022497348&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-295 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC

Arrêté du 1er juillet 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à APAVE alsacienne pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1435, 2345, 2570, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022497353&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-296 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC

Arrêté du 1er juillet 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à CETE APAVE Nord-Ouest pour effectuer le contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 2345, 2570, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022502325&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-297 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC

Arrêté du 1er juillet 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à CETE APAVE Sud Europe pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration

est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 2345, 2570, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022502330&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-298 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC

Arrêté du 1er juillet 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à Néodyme pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1435 et 2930.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022548752&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-299 - ICPE / Emissions industrielles - accord sur la directive IPPC

Mercredi 7 juillet, les eurodéputés ont adopté un accord avec le Conseil en deuxième lecture sur la nouvelle directive sur les émissions industrielles. Cette directive met à jour et regroupe 7 législations existantes, dont la directive sur les grandes installations de combustion et la directive de prévention et de réduction intégrées de la pollution (IPPC), cette dernière couvrant environ 52.000 installations industrielles et agricoles - des raffineries aux élevages de porcs.

2010-300 - ICPE / Modification de la nomenclature

Décret n° 2010-875 du 26 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classées

le décret introduit le régime de l'enregistrement prévu par le code de l'environnement pour les installations de stockage de produits explosifs (1310, 1311), certaines installations de méthanisation(2781) et certaines installations de combustion (2910). Il baisse le seuil de l'obligation de déclaration pour l'activité de stockage de produits explosifs et il remonte le seuil de l'obligation de demande d'autorisation pour certaines installations de méthanisation et de combustion. Il clarifie la rédaction de la rubrique concernant la fabrication de produits explosifs.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022522129&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-301 - ICPE / Notion de modifications substantielles

Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R. 512-33 et R. 512-54 du code de l'environnement

Cet arrêté vient modifier les seuils applicables à la définition de « modifications substantielles ».

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022485545&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-302 - ICPE - Seveso / Une nouvelle circulaire de synthèse applicable

Circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003

Une circulaire du 10 mai 2010 récapitule les règles méthodologiques applicables aux études de danger, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de

prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003. Cette circulaire du 10 mai 2010 abroge 14 circulaires, 3 notes de doctrine générales et rappelle la politique de prévention des risques technologiques voulue par le gouvernement depuis l'accident AZF. Avec cette publication, le ministère en charge de l'environnement souhaite apporter une plus grande lisibilité et unité aux différentes instructions ministérielles prises en application de la loi du 30 juillet 2003. En effet, la circulaire ne crée aucune nouvelle disposition. Son principal objectif est de regrouper les règles techniques, ainsi que les méthodes applicables en matière d'études de dangers, de plan de prévention des risques et de réduction des risques à la source. La circulaire s'organise en quatre parties. La première partie récapitule les règles techniques à proprement parler, regroupées autour de trois thèmes : les règles méthodologiques de rédaction des études de dangers (p. 9 à 131) ; les critères d'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source proposée par l'exploitant (p. 132 à 145) ; les règles méthodologiques applicables aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) (p. 146 à 156).

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/06/cir_31313.pdf

2010-303 - Produits chimiques / Règlement CLP : un forum pour répondre à vos questions

Le 12 juillet 2010, l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a mis en ligne la version 1.1 de sa foire aux questions (FAQ) relative au règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (dit "règlement CLP"). Cet outils apporte notamment les réponses aux questions suivantes : à qui le règlement CLP est-il applicable ? Celui-ci a-t-il modifié la réglementation européenne existante concernant le transport de produits ? Un intermédiaire non isolé doit-il être notifié et classé ?

http://echa.europa.eu/clp/clp_help/clp_faq_en.asp

2010-304 - Sécurité / Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes

Décision du 3 juin 2010 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes

La société SANITRA FOURRIER est agréée au titre de l'arrêté

du 18 avril 2008 pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs de liquides inflammables et de leurs équipements annexes. Cet agrément est valable jusqu'au 30 novembre 2014.

http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201012/met_20100012_0100_0011.pdf

2010-305 - Sécurité / ERP / IGH

Arrêté du 15 juillet 2010 portant agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Nouveaux agréments

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022518259&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-306 - Sécurité / Les risques biologiques sur les lieux de travail : nouvelle brochure d'information

Les risques biologiques sont dus à l'action néfaste de certains agents biologiques : bactéries, virus, champignons microscopiques, divers parasites, à l'origine de risques infectieux, allergiques, toxiques et parfois de cancers en cas d'exposition chronique. Le présent aide-mémoire présente l'état de la réglementation applicable, à jour au 1er avril 2010 : - cadre général, - évaluation des risques biologiques, - mesures de prévention

techniques et organisationnelles, communes à tous les secteurs, et spécifiques à certaines activités, - information et formation des travailleurs, - surveillance médicale.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TJ%2024/\\$File/tj24.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TJ%2024/$File/tj24.pdf)

2010-307 - Sécurité / REACH : liste actualisée des substances candidates à l'autorisation

Avis aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles, en application de l'article 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH

Un avis aux opérateurs économiques reprend la liste actualisée des 38 substances candidates à l'autorisation, liste publiée en juin dernier par l'Agence européenne des produits chimiques. La liste candidate (Régl. REACH, art. 59.1), identifie des substances extrêmement préoccupantes en vue de leur inclusion éventuelle, à plus ou moins long terme, dans l'annexe XIV dudit règlement (Liste des substances soumises à autorisation).

Remarque : les substances incluses dans cette liste ne font pas l'objet, à ce titre, d'une interdiction ou d'une restriction et peuvent continuer à être mises sur le marché sous réserve, en ce qui concerne les substances contenues dans des articles, de la communication de certaines informations par les fournisseurs.

Rédaction : Code Permanent Environnement et nuisances - Bulletin 392

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022447935&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-308 - Sécurité / Risques d'accidents du travail et maladies professionnelles

Décret n° 2010-753 du 5 juillet 2010 fixant les règles de tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Application à compter de la tarification 2012, sous réserve, pour 2012 et 2013, des dispositions prévues à l'article 3 (taux brut individuel de cotisation

pour 2012 et 2013, création du comité de suivi paritaire jusqu'au

31 déc. 2014)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022443571&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-309 - Sécurité / Risques majeurs

Le portail interministériel des risques majeurs a été lancé le 6 juillet 2010. Ce portail, accessible à tous, a pour but de sensibiliser aux risques et aux situations de crise. Les entreprises et les élus pourront ainsi identifier rapidement les risques auxquels ils sont soumis.

A noter la possibilité de téléchargement d'un guide de préparation aux situations d'urgence.

<http://www.risques.gouv.fr/>

2010-310 - Sécurité / Sécurité des ascenseurs - nouvelles règles de conception

Décret n° 2010-782 du 8 juillet 2010 modifiant le Décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs

Ce décret du 8 juillet 2010 modifie l'article 1er ainsi que l'annexe I du Décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022455312&fastPos=1&fastReqId=1060347786&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

2010-311 - Thèmes multiples / Etat Généraux de l'industrie : lancement du Prêt Vert

Investissements d'avenir, convention « OSEO » Action : « financement des entreprises innovantes prêts verts »

A l'issue des Etats Généraux de l'Industrie, 23 propositions destinées à renforcer l'industrie ont été retenues. Parmi elles, il a été décidé de mobiliser 500 M€, d'ici fin 2013, pour la mise en place d'un dispositif prêts verts bonifiés, accordés à des entreprises qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits.

Le dispositif est confié au groupe OSEO : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022497275&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-312 - Thèmes multiples / Loi Grenelle 2

Décryptage de la loi Grenelle 2

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Envt-2_DEF_web.pdf

2010-313 - Thèmes multiples / Natura 2000

Arrêté du 9 juillet 2010 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et de Servance (zone spéciale de conservation)

Le réseau Natura 2000 est constitué par :

- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.), désignées au titre de la directive Habitats. Une ZCS est un site naturel ou semi-naturel désigné par les États membres de l'Union Européenne, qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite.
- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), désignées au titre de la directive Oiseaux.

Chaque type de zone doit faire l'objet d'une procédure de désignation spécifique, précisant les habitats et les espèces pour lesquels la zone est désignée. Sur de tels sites, les États membres doivent prendre les mesures qui leurs paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratif, pédagogiques, etc.) pour conserver les espèces et le patrimoine naturel du site en bon état.

Les projets susceptibles d'affecter une ZPS ou une ZSC de manière significative, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. Les Etats ne peuvent les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site concerné.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022455299&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-314 - Thèmes multiples / Natura 2000

Arrêté du 9 juillet 2010 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté (zone de protection spéciale)

Le préfet de Haute-Saône est désigné préfet coordonnateur pour les départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort :

- du site Natura 2000 réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté (zone de protection spéciale FR 4312004)

- du site Natura 2000 forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et de Servance (zone spéciale de conservation FR 4301347)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022455291&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-315 - Thèmes multiples / Nouveaux pictogrammes de danger : commencez dès à présent à sensibiliser votre personnel

L'affiche « Les 9 nouveaux pictogrammes » est disponible dès à présent. Elle présente et explique les pictogrammes de danger des produits chimiques du nouveau règlement CLP de classification, d'emballage et d'étiquetage. Cette affiche est téléchargeable sur

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

2010-316 - Thèmes multiples / Prix Entreprises et Environnement

Prix Environnement et Entreprises 2010

Le ministère du développement durable et l'ADEME récompensent chaque année des entreprises innovantes en matière de développement durable lors des Prix Entreprises et Environnement.

L'édition 2010 voit la création de deux nouvelles catégories : une catégorie innovation dans les écotechnologies et une catégorie biodiversité et entreprises. Ces deux nouveaux prix s'ajoutent ainsi aux trois précédents prix : Ecoproduit pour le développement durable, Technologies économes et propres et Management et initiatives pour le développement durable.

Les prix seront décernés aux lauréats à l'occasion du Salon Pollutec 2010 à Lyon. Les meilleurs dossiers seront ensuite transmis à la Commission européenne pour participer aux prochains European Business Awards for the Environment.

Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers de candidature des entreprises : 15 septembre 2010 (

24 septembre 2010 pour la catégorie biodiversité et entreprises)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-entreprises-et-environnement,16823.html>

2010-317 - Thèmes multiples / Publication de la loi Grenelle 2

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Cette loi a pour objectif de mettre en oeuvre les grandes orientations de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Loi Grenelle 1). La loi portant engagement national pour l'environnement a été publiée au Journal officiel du 13 juillet 2010. Ce volet législatif se décline avec la mise en oeuvre de six chantiers majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, le développement d'une agriculture durable, la prévention des risques, la protection de la santé, la mise en oeuvre d'une gestion durable des déchets, l'instauration d'une gouvernance adaptée à cette mutation écologique de la société et de l'économie. Ce texte clôt ainsi le Grenelle de l'environnement dont les conclusions avaient été avalisées par le

Président de la République en octobre 2007. De nombreux décrets seront toutefois nécessaires pour que les dispositions de la loi puissent s'appliquer.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-318 - Thèmes multiples / Relevé analytique des textes en HS paru au mois de juin 2010 :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2010/\\$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2010.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2010/$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2010.pdf)

2010-319 - Thèmes multiples / Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Communiqué de presse du MEEDDM du 27/07/10

Adoptée par le comité interministériel du développement durable, la SNDD doit permettre de « dessiner les voies d'une économie à la fois sobre en ressources naturelles et décarbonnée mais aussi intégrant davantage les dimensions humaines et sociales ». Elle constitue un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs projets et politiques autour de choix stratégiques et d'indicateurs de développement durable.

Bien qu'elle n'ait aucune valeur contraignante, la stratégie sera déclinée au sein de chaque ministère et les préfets devront proposer aux collectivités territoriales de participer pleinement à la réalisation de ses objectifs. Un bilan annuel sera présenté au Parlement.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=17667

2010-320 - informations / Plan santé au travail : lancement officiel du second plan pour la période 2010 – 2014

Le Ministère du travail a présenté sur son site internet le nouveau Plan Santé au Travail 2010-2014 (PST2) dont l'un des objectifs est l'amélioration des conditions de travail « par la mise en oeuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal être au travail, à réduire les accidents et maladies professionnels, à prévenir la pénibilité, l'usure prématurée dû au travail et la dégradation de la santé, ainsi que leurs conséquences en termes de désinsertion professionnelle ou de départs précoces ».

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,46/lancement-du-second-plan-de-sante,12138.html>

2010-321 - informations / Une nouvelle approche pour la qualification et la quantification des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) dans l'atmosphère des lieux de travail

La détection sélective d'hydrocarbures aromatiques monocycliques dans l'atmosphère des lieux de travail est actuellement réalisée par la mise en oeuvre de méthodes conventionnelles, à savoir un prélèvement sur support puis une analyse a posteriori en laboratoire. Le concept d'un nouveau type d'analyseur temps réel basé sur les recherches d'un laboratoire CEA/CNRS a été validé par l'INRS. Des travaux sont en cours pour la mise au point d'un prototype pré-industriel d'ici quelques années.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ND%202324/\\$File/nd2324.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ND%202324/$File/nd2324.pdf)
